



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Paris, le 01 OCT. 2015

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1066-15

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet d'aménagement et entretien décennal du Canal de Polangis situé sur la commune**  
**de Joinville-le-Pont dans le département du Val-de-Marne dans le cadre de la procédure**  
**d'autorisation loi sur l'eau**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 30 juillet 2015 pour avis sur le projet, présenté par l'ASA Canal de Polangis, d'aménagement et entretien décennal du Canal de Polangis situé sur la commune de Joinville-le-Pont dans le département du Val-de-Marne, dans le cadre de la procédure d'autorisation loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

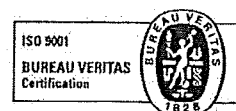
Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

*La directrice adjointe*

Alain VALLET

Claire GRISEZ



Certificat FR015650-1  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)